L'Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique (AIDUCE), appelle les vapoteurs à rejoindre les médecins à l'occasion de la grande manifestation contre la Loi Santé prévue le dimanche 15 mars à Paris.

L'article 53 de la Loi Santé donne autorisation au gouvernement d'appliquer la Directive des Produits du Tabac par ordonnance.

L'article 20 de cette directive classe la vape comme produit connexe du tabac, alors même qu'elle ne contient pas de tabac, que vapoter n'est pas fumer. Ces restriction entraineront la disparition des produits les plus efficaces et les plus appréciés par les utilisateurs.

C'est la raison pour laquelle L'Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique (AIDUCE) appelle les vapoteurs à venir grossir les rangs de la manifestation contre cette loi organisaée à l'initiative des professonnels de santé le dimanche 15 mars à partir de 13h00.

En complément de la manifestation, l'association lance une pétition contre l'article 53 de la loi santé .